

# Le rapport en bref

## Rapport arabe sur le développement humain 2009

Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes



Programme des  
Nations Unies pour  
le Développement

Bureau Régional  
pour les États Arabes

Copyright © 2009  
Par le Programme des Nations Unies pour le Développement  
Bureau Régional pour les Etats Arabes  
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, USA

Sites Internet : [www.undp.org/rbas](http://www.undp.org/rbas) et [www.arab-hdr.org](http://www.arab-hdr.org)

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut faire l'objet d'une reproduction, être conservée dans un système de recherches de données, ou transmise, quelle que soit la forme ou les moyens correspondants, électroniques, mécaniques, photostatiques, par enregistrement ou autres, sans permission préalable du PNUD/ Bureau Régional pour les Etats Arabes.

*Mise en page et production* : Alarm SARL, Beyrouth, Liban

*Les analyses et les recommandations relatives aux politiques contenues dans ce rapport n'expriment pas nécessairement les points de vue du Programme des Nations Unies pour le Développement, de son Comité Exécutif ou des pays membres. Le rapport est une publication indépendante, commandée par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il est le fruit du travail commun d'une équipe de consultants et de conseillers de renommée et l'Équipe du Rapport sur le développement humain arabe chargée par le Bureau Régional pour les Etats Arabes de le préparer.*



# Le rapport en bref

*Ce rapport est  
une publication  
indépendante*

Le Rapport arabe sur le développement humain 2009 est le cinquième volume de la série de Rapports arabes sur le développement humain parrainés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et rédigés de manière indépendante par des intellectuels, des universitaires et des experts des pays arabes.

A l'instar des rapports précédents, celui-ci fournit à d'éminents penseurs arabes une plate-forme leur permettant d'analyser en profondeur leur propre milieu contemporain. Il ne s'agit pas d'un rapport conventionnel produit par les Nations Unies, mais d'une publication indépendante qui permet à un groupe représentatif d'intellectuels arabes d'exprimer leurs opinions à la fois mesurées et autocritiques, qui ne pourraient autrement pas être entendues étant donné les circonstances particulières de la région. Les arguments des auteurs sont complétés par un sondage d'opinion mené dans quatre pays arabes qui sont le Koweït, le Liban, le Maroc et le territoire Palestinien occupé; ces pays présentant une diversité de contextes politiques et culturels utiles pour le rapport. Un forum des jeunes a été spécialement organisé pour les besoins de ce rapport afin de mieux recueillir les idées et opinions de la jeunesse arabe.

Inspiré du Rapport mondial sur le développement humain publié en 1994 par le PNUD, et qui traitait de la sécurité humaine, la présente étude adapte ce même sujet à la situation des pays arabes<sup>1</sup>. L'idée qui se dégage est que, sept ans après la publication du premier Rapport arabe sur le développement humain, les déficits de la région tel que soulignés alors se seraient accentués<sup>2</sup>. La question qui se pose aujourd'hui est de comprendre pourquoi les obstacles au développement humain dans la région se sont-ils avérés être aussi tenaces.

Ce nouveau rapport suggère que les réponses résident dans la fragilité des structures politiques, sociales, économiques et environnementales de la région, dans l'absence de politiques de développement axées sur la population, ainsi que dans la vulnérabilité de la région aux interventions extérieures. L'ensemble de ces caractéristiques portent atteinte à la sécurité humaine, le pilier matériel et moral qui garantit la vie, les moyens de subsistance et une qualité de vie acceptable à la majorité. La sécurité humaine est une condition préalable au développement humain, et son absence des pays arabes a freiné le progrès en matière de développement humain.

*L'absence  
généralisée de  
sécurité humaine  
dans les pays  
arabes freine leur  
développement*

## **L'insécurité humaine aux niveaux mondial et régional**

L'ordre mondial qui a suivi la fin de la Guerre Froide s'est avéré instable. Les défis externes et internes à l'intégrité des États se sont multipliés. La pollution de l'environnement, le terrorisme international,

d'importants mouvements de population, l'effondrement du système financier mondial et la montée d'autres menaces transfrontalières telles que les pandémies, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres

*Le concept de sécurité humaine est complémentaire à celui de sécurité nationale*

humains, ont permis de s'écarter des concepts traditionnels de sécurité. À l'intérieur des pays, l'aggravation de la pauvreté, le chômage, les guerres civiles, les conflits communautaires et ethniques ainsi que la répression exercée par les régimes autoritaires ont mis à nu les limites de nombreux États quant à la garantie des droits civiques et des libertés de leurs citoyens. Alors que la préservation de l'intégrité des États reste une considération principale en matière de sécurité nationale, une nouvelle préoccupation, à savoir la protection de la vie des individus qui y résident, a pris le pas sur la question de l'intégrité. Le concept de sécurité humaine, complémentaire à celui de sécurité nationale, met l'accent sur ce changement de perspective.

Dans les pays arabes, l'insécurité humaine, largement répandue, souvent intense et aux conséquences affectant un grand nombre d'individus, constitue un frein au développement humain. Elle est mise en évidence par l'impact de l'occupation militaire et des conflits armés en Irak, dans le territoire Palestinien occupé, en Somalie et au Soudan. Elle est également perçue dans des pays qui jouissent d'une certaine stabilité et où un État autoritaire, soutenu par des constitutions imparfaites et des lois injustes, prive souvent les citoyens de leurs droits. L'insécurité humaine est également accentuée par les changements climatiques rapides qui risquent de priver des millions de citoyens arabes de moyens de subsistance, de revenus, de nourriture et d'eau dans l'avenir. L'insécurité humaine se manifeste à travers la vulnérabilité économique d'un cinquième de la population de certains États arabes, et de plus de la moitié d'autres, où la vie de populations de plus en plus pauvres est menacée par la faim et le besoin. L'insécurité humaine est bien réelle lorsque l'on considère le nombre grandissant de jeunes chômeurs souvent marginalisés, les difficultés liées au statut de la femme, souvent reléguée au rang de subordonnée, et enfin la situation des réfugiés dans la région.

*La sécurité humaine est « l'arrière-garde » du développement humain*

## Le concept

La sécurité humaine est « l'arrière-garde » du développement humain. Alors que le développement humain se préoccupe du

renforcement des capacités et des chances des individus, la sécurité humaine met davantage l'accent sur l'aptitude des peuples à contenir ou à éviter les menaces qui pèsent sur leur vie, leurs moyens de subsistance et leur dignité humaine. Les deux concepts appréhendent la condition humaine à partir des deux extrémités d'un même continuum. Amartya Sen assimile le développement humain au « progrès dans l'égalité » et la sécurité humaine au « ralentissement de la sécurité ». Les cadres conceptuels de ces deux notions s'agrandissent et se renforcent mutuellement. En outre, la sécurité humaine est étroitement liée aux droits de l'homme dans la mesure où le respect des droits fondamentaux des individus crée des conditions favorables à la sécurité humaine.

À partir de ces idées, le rapport reprend la classification globale des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine, initialement établie par le PNUD, et définit la sécurité humaine comme étant « *la libération des êtres humains de menaces intenses, importantes et persistantes auxquelles leur vie et leur liberté sont exposées* ». Les chapitres du rapport mettent l'accent sur :

- Les pressions sur les ressources environnementales,
- La performance de l'État en termes de garantie ou d'atteinte à la sécurité humaine,
- L'insécurité propre aux groupes vulnérables,
- La vulnérabilité économique, la pauvreté et le chômage,
- La sécurité alimentaire et la nutrition,
- La santé et la sécurité humaine,
- L'insécurité généralisée liée à l'occupation et aux interventions militaires étrangères.

La sécurité humaine peut être sondée tant aux niveaux objectif et subjectif que par des approches quantitative et qualitative. Le rapport estime qu'aucun indicateur composite de la sécurité humaine ne peut être valable, fiable, ni suffisamment sensible aux niveaux variables de sécurité humaine et aux diverses circonstances inhérentes à la région. Ce rapport confirme en effet l'importance de l'utilisation d'indicateurs quantitatifs distincts et d'enquêtes d'opinion au niveau de la région, de ses sous-régions et des différents groupes de pays.

## Les sept dimensions de l'insécurité

### 1. Les individus et leur environnement précaire

Les pays arabes sont confrontés à des pressions environnementales croissantes qui menacent la sécurité de leurs populations. Les conflits potentiels liés à la lutte pour le contrôle de ressources naturelles peuvent affecter fortement les relations entre les communautés, les populations et les États arabes ou non-arabes. Ces défis découlent de la croissance démographique, de la surexploitation des terres, des pénuries d'eau, de la désertification, de la pollution et des changements climatiques.

**La croissance démographique :** Selon les estimations de l'ONU, la population des pays arabes s'élèvera à près de 385 millions de personnes d'ici 2015 (contre environ 330 millions en 2007, et 172 millions en 1980). Dans une région où l'eau et les terres arables sont de plus en plus rares, ces taux de croissance démographique, bien que en baisse, exerceront une pression plus forte sur le niveau de production des terres et menaceront davantage la viabilité environnementale dans les pays arabes.

**La croissance urbaine** pose des problèmes particuliers. L'accélération de l'exode rural met à rude épreuve des infrastructures fonctionnant déjà à la limite de leurs capacités, et crée des problèmes de surpopulation, d'insalubrité et d'insécurité dans de nombreuses villes arabes. En 1970, 38% de la population arabe était urbaine. En 2005, ce pourcentage est passé à 55%, et est susceptible de dépasser les 60% d'ici 2020.

**Les évolutions démographiques :** La proportion élevée de jeunes est l'aspect le plus problématique du profil démographique de la région. Les jeunes représentent le segment de la population des pays arabes qui enregistre la plus forte croissance. Près de 60% de la population est âgé de moins de 25 ans, ce qui en fait l'une des régions les plus jeunes du monde, avec un âge moyen de 22 ans comparé à une moyenne mondiale de 28 ans.

**La rareté de l'eau :** Les eaux de surface disponibles dans les pays arabes sont estimées

à un total de 277 milliards de mètres cubes par an<sup>3</sup>, dont seulement 43% trouvent leur source dans les pays arabes. Les ressources en eau de surface partagées avec des pays voisins situés en dehors de la région représentent environ 57% du total des besoins en eau de la région. Des années d'efforts ont abouti à la mise en place d'accords formels (tels que l'Initiative du Bassin du Nil) sur la gestion des ressources partagées. Toutefois, la plupart de ces accords sont incomplets, inefficaces et inéquitables à l'égard des pays riverains. À l'échelle régionale et interrégionale, la coopération en matière d'utilisation et de gestion de l'eau est fortement affectée par les tensions politiques et les conflits qui rongent la région.

**Les systèmes d'eaux souterraines, fortement surexploités,** sont souvent les seules sources d'eau douce dans la région; malgré cela le taux d'exploitation des réserves aquifères renouvelables dépasse leur capacité de reconstitution. L'utilisation de l'eau dans la plupart des pays arabes est marquée par les conflits transfrontaliers, la mauvaise adduction des ressources, ainsi que la surexploitation, plus particulièrement des eaux souterraines. De ce fait, la majeure partie de la population souffre d'un accès limité à l'eau salubre et d'importantes quantités d'eau sont gaspillées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

**La désertification** constitue un danger pour la région. Elle est officiellement définie dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, comme étant « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides, et subhumides sèches résultant de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. » Une étude du Programme des Nations Unies pour l'environnement estime que le désert a englouti plus des deux tiers de la superficie totale de la région (9,76 millions de kilomètres carrés de désert, soit 68,4% de la superficie totale des terres). La Péninsule arabique représente le ratio le plus élevé de désert sur superficie totale (avec neuf dixièmes, soit 89,6%). Elle est suivie par l'Afrique du Nord (plus des trois-quarts du territoire, soit 77,7%), la vallée du Nil et la Corne de l'Afrique (moins de la moitié, soit 44,5%) puis par le

*Les pays arabes sont confrontés à des pressions environnementales croissantes*

*Le désert a englouti plus des deux tiers de la superficie totale de la région*

*Le manque d'accès à l'eau potable menace la sécurité humaine*

Moyen-Orient (35,6%). La désertification progressive menace près de 2,87 millions de kilomètres carrés, soit un cinquième de la superficie totale des pays arabes.

**La pollution de l'eau** dans les pays arabes est désormais un sérieux problème. Elle est principalement due à l'utilisation croissante d'engrais chimiques, de pesticides, et de traitements horticoles et vétérinaires dont les traces, persistantes, se retrouvent dans l'eau. Le manque d'accès à l'eau potable en quantité suffisante menace la sécurité humaine de nombreuses manières. Il peut conduire à la propagation de maladies chez les enfants, telles que la dysenterie, et affecter ainsi l'assiduité et les résultats scolaires. Il prive les femmes de longues heures qu'elles pourraient consacrer à des activités personnelles génératrices de revenus plutôt que d'aller chercher de l'eau pour leur famille. En outre, la rareté de l'eau et la pollution menacent la production agricole et alimentaire et déclenchent des rivalités nationales pour le contrôle des rares ressources en eau.

Par ailleurs, les niveaux de **pollution de l'air** dans les pays arabes sont globalement parmi les plus bas du monde. En 2004, les émissions de dioxyde de carbone ne dépassaient pas 1 348,4 tonnes contre 12 162,9 tonnes dans les pays à revenu moyen et 13 318,6 tonnes dans les pays de l'OCDE. Il est à noter cependant que si les pays arabes présentent des taux d'émission de dioxyde de carbone relativement faibles, cela est principalement dû au fait que la plupart ne connaissent pas une industrialisation poussée. Toutefois, les émissions de dioxyde de carbone en Afrique du Nord et au Moyen-Orient augmentent à un rythme plus rapide que dans n'importe quelle autre région du monde, à l'exception de l'Asie du Sud (avec l'Inde en tête) et de l'Asie de l'Est (avec la Chine en tête). De 1990 à 2004, le taux annuel moyen de croissance était de 4,5%, ce qui indique que les émissions de dioxyde de carbone ont presque doublé au cours de cette période.

**Le changement climatique:** Les pays arabes sont parmi ceux qui contribuent le moins à l'effet de serre. Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2008 et les Indicateurs de développement mondial pour 2007, la part de la région

dans les émissions de dioxyde de carbone, qui contribuent à ce phénomène, ne dépassait pas 4,7% — plus faible que dans toute autre région, à l'exception de l'Afrique Sub-saharienne. Toutefois, la région est aussi la plus susceptible de ressentir les effets des changements climatiques et risque d'être affectée par: a) les pénuries d'eau, b) la réduction de la production agricole; c) des importants flux migratoires vers l'étranger (« réfugiés de l'environnement »); d) le ralentissement de l'activité économique; e) les menaces contre la sécurité nationale.

**Le réchauffement de la planète:** Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 publié par le PNUD, l'Égypte, le Liban, le Soudan et les pays d'Afrique du Nord pourraient être les pays de la région les plus touchés par les changements climatiques<sup>4</sup>. Une augmentation de la température de la Terre de trois ou quatre degrés Celsius augmenterait le niveau de la mer d'environ un mètre, provoquant 6 millions de réfugiés en Égypte ainsi que l'inondation de 4 500 kilomètres carrés de terres agricoles dans le delta. Même si le niveau de la mer ne devait augmenter que d'un demi-mètre, cela pourrait transformer deux millions de citoyens en réfugiés et provoquer des pertes économiques de plus de 35 milliards de dollars. Dans la région de Kordofan, au Soudan, une augmentation de la température de 1,5°C entre 2030 et 2060 réduirait la moyenne des précipitations de 5%, provoquant ainsi une baisse générale de la production agricole et une diminution de la production de maïs de 70% par rapport aux niveaux actuels. Une augmentation de 1,2°C d'ici 2020 réduirait l'eau disponible au Liban de 15% et dans certaines régions du Maroc de plus de 10%.

## 2. L'État et l'insécurité des citoyens

En termes de niveau de sécurité humaine parmi les citoyens arabes, l'État fait-il partie de la solution ou du problème? Afin de répondre à cette question, le rapport s'évertue à comparer les performances des États arabes avec les normes associées à la bonne gouvernance. Il vise à comprendre si les citoyens des États arabes reconnaissent, ou non, la légitimité de ces États, et si ces

*La région est la plus susceptible de ressentir les effets des changements climatiques*

États défendent et garantissent les droits à la vie et à la liberté de leurs citoyens et les protègent contre les agressions. Son analyse s'appuie sur quatre critères : 1) l'acceptation de l'État par ses propres citoyens ; 2) le respect par l'État des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ; 3) la manière dont l'État exerce son monopole de l'usage de la force et de la coercition ; et 4) la mesure dans laquelle les contrôles et les équilibres institutionnels préviennent les abus de pouvoir. Le rapport en conclut que des lacunes principales et récurrentes dans ces domaines se rejoignent, faisant ainsi de l'État une menace pour la sécurité humaine, plutôt que son principal défenseur.

### ***Identité, diversité et citoyenneté***

Les États sont des créations artificielles. Les frontières de nombreux États arabes, englobant des groupes ethniques, religieux et linguistiques devenus minoritaires après la réalisation de l'indépendance, reflètent souvent cette réalité. Peu de pays arabes ont connu une douce transition vers l'intégration pendant la période qui a suivi leur indépendance. Au contraire, une forte tendance nationaliste s'est développée avec pour objectif de dissimuler la diversité de la population et de soumettre son hétérogénéité culturelle, linguistique, et religieuse aux structures du pouvoir. La plupart des États n'ont pas réussi à mettre en place une gouvernance démocratique ni des institutions représentatives assurant l'intégration, la répartition équitable des richesses entre les différents groupes et le respect de la diversité culturelle.

Par conséquent, dans certains pays arabes, des groupes identitaires ont cherché à se libérer du joug de l'État-Nation dans l'ombre duquel ils vivaient. Ce rejet de la légitimité de ce type d'État, que les pays arabes contemporains ont hérité et perpétué, s'est accompagné de conflits menaçant la sécurité humaine et auxquels certains États ont réagi en imposant des contrôles autoritaires.

Dans l'histoire politique occidentale, le concept normatif qui a le plus contribué à la gestion de la diversité ethnique, culturelle et linguistique est celui de citoyenneté. Les États arabes suivent une évolution politique similaire plus lente et, par conséquent, seul un nombre limité parmi eux présente un niveau de conscience civique

permettant aux citoyens de résoudre eux-mêmes leurs différends de manière pacifique, sans l'intervention de l'État.

On constate que dans les pays arabes, les différences ethniques, religieuses, communautaires et linguistiques peuvent s'accompagner de luttes incessantes, surtout dans les pays où la population n'est pas homogène. Dans des pays comme l'Irak, le Liban, la Somalie et le Soudan, les appartenances ethniques, religieuses et tribales sont les critères en fonction desquels les communautés se sont mobilisées pour exiger l'intégration ou la séparation. Cette mobilisation a été destructrice et déstabilisante, et a mis en péril la sécurité et l'intégrité des États. Une tragique constatation est que ces conflits ont engendré le plus grand nombre de pertes humaines dans les pays arabes.

Ce rapport souligne que l'identité n'est pas en soi la cause d'un conflit ni même la principale source de tensions entre les différents groupes de la région. Les affrontements qui semblent être liés à des questions d'identité sont en réalité souvent dus à l'accès inégal au pouvoir politique et à la richesse, à l'absence d'une participation politique représentative, et à la répression de la diversité culturelle et linguistique. Le plus souvent, ces conflits sont initiés par l'exploitation des dirigeants politiques, à des fins idéologiques, des liens entre les groupes qui partagent des sentiments d'exclusion, de privation et de discrimination.

### ***Respect des conventions internationales***

La plupart des États arabes ont signé les principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme qui stipulent à la fois le droit à la vie et le droit à la liberté. La signature et la ratification impliquent l'obligation, pour les États arabes concernés, d'aligner leur législation et les pratiques nationales avec ces conventions. Cette obligation est cependant plus souvent honorée en termes de violation que de respect. À l'échelle régionale, les principes de droits de l'homme adoptés par les États et reflétés dans la *Charte Arabe des Droits de l'Homme* (2004) sont incompatibles avec les normes internationales. En effet, la peine de mort, abolie dans plus de la moitié des pays du monde et condamnée par les Nations Unies, est largement pratiquée dans plusieurs pays arabes, qui ne la limitent pas aux crimes

*Des lacunes principales et récurrentes se rejoignent pour faire de l'État une menace pour la sécurité humaine*

*La majorité des États n'ont pas réussi à mettre en place des institutions représentatives*

les plus graves et n'en excluent pas l'usage pour les crimes de nature politique.

#### **Manquements constitutionnels**

Les constitutions ne sont généralement pas conformes aux normes internationales prévues dans les conventions signées par les pays arabes. Cela compromet sérieusement le niveau de sécurité humaine dans les pays concernés. Les constitutions de nombreux pays arabes retiennent des formules idéologiques ou doctrinales qui vident les dispositions relatives aux droits et libertés de tout contenu et autorisent la violation des droits individuels au nom de l'idéologie officielle ou de la foi. D'autres évoquent de manière ambiguë la liberté d'opinion et d'expression, tendant à la restreindre plutôt qu'à l'autoriser. Les constitutions des pays arabes confient régulièrement à l'État le soin de définir l'étendue des droits à travers les textes réglementaires. Elles rendent possible ainsi la violation des libertés et des droits individuels au moment de les traduire dans une loi ordinaire. Alors que les lois et constitutions arabes ne prescrivent en général pas la discrimination entre les citoyens sur la base de la langue, de la religion, de la croyance, ou de la confession, la discrimination contre les femmes est évidente dans les textes législatifs de plusieurs pays.

#### **Restrictions légales**

Dans la région, six pays continuent d'interdire la formation de partis politiques. Dans de nombreux autres cas, il existe différents degrés de répression et de restriction liés à la création et au fonctionnement de partis politiques, notamment des partis d'opposition, pouvant aller jusqu'à leur interdiction. À une exception près, tous les pays arabes soutiennent le droit de formation des associations civiles. Toutefois, la plupart des régimes juridiques et des règlements qui régissent et réglementent le secteur de la société civile incluent un large éventail de mesures restrictives qui entravent l'exercice de ce droit. Les organisations de la société civile font face à des restrictions quant à leur formation et leur fonctionnement. Les groupes eux-mêmes, ou leurs conseils d'administration, peuvent être sommairement dissous par l'État, et leurs affiliations ou sources de financement sont souvent soumises à des contrôles rigoureux.

#### **Mesures de sécurité nationale**

De nombreux pays arabes ont connu de très longues périodes de loi martiale ou d'état d'urgence, transformant des mesures provisoires en une conduite permanente de la vie politique. La déclaration de l'état d'urgence est souvent un simple prétexte pour suspendre les droits fondamentaux et dégager les dirigeants des règles de droit constitutionnel. La plupart des pays arabes ont adopté, après le 11 septembre, des lois contre le terrorisme sur la base d'une définition large et imprécise du terme « terrorisme ». Ces initiatives ont conféré aux organismes gouvernementaux chargés de la sécurité de vastes pouvoirs qui, bien qu'efficaces dans certains cas, peuvent aussi constituer une menace pour les libertés fondamentales. Ces lois ont autorisé des périodes indéfinies de détention préventive et multiplié les cas de recours à la peine de mort. Elles ont également limité la liberté d'expression et étendu les pouvoirs de la police en matière d'investigation, d'écoute et d'arrestation. Dans certains cas, ces lois ont accentué le recours aux tribunaux militaires. Généralement parlant, ces mesures n'ont pas réussi à établir l'équilibre nécessaire entre la sécurité de la société et celle de l'individu.

L'État est responsable de violations des droits à la vie et à la liberté de ses citoyens par la pratique de la torture et de la détention illégale. Entre 2006 et 2008, l'Organisation Arabe des Droits de l'Homme (OADH) a dénoncé des cas de pratique, par des instances étatiques, de la torture dans huit pays arabes. Au cours de la même période, l'OADH a révélé la pratique encore plus répandue de la détention illégale dans onze pays de la région.

#### **Obstacles à la justice**

L'indépendance du pouvoir judiciaire est nécessaire à tout système de contrôles et de contre-pouvoirs. Les menaces qui pèsent sur l'indépendance de la justice dans les États arabes ne proviennent pas des constitutions, qui généralement défendent le principe, mais du pouvoir exécutif. Tous les systèmes judiciaires arabes souffrent, d'une manière ou d'une autre, d'atteintes à leur indépendance. Ceci est généralement dû à la prédominance de l'exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire. En outre, l'indépendance de la justice est enfreinte

*Les constitutions de nombreux pays arabes autorisent la violation des droits individuels au nom de l'idéologie officielle*

*De nombreux pays arabes ont connu de très longues périodes d'état d'urgence*

par la multiplication des Cours de sureté de l'État et des tribunaux militaires qui constituent une négation de la règle de justice naturelle et portent atteinte aux garanties d'un procès équitable. Il en résulte un écart considérable entre les textes constitutionnels et la pratique juridique réelle en matière de protection de la sécurité personnelle du citoyen arabe. Les juges de certains pays arabes essayent de lutter en faveur de l'indépendance de la justice, mais leurs efforts sont entrepris dans un environnement très difficile.

### ***Sécurité garantie par l'État***

La sécurité humaine est renforcée lorsque l'État est le seul à disposer des moyens de coercition et ceci dans le but de mener à bien son engagement à faire respecter les droits des individus, aussi bien ceux des citoyens que des non-citoyens. Lorsque d'autres groupes s'emparent des moyens de coercition, les résultats vont rarement dans le sens de la sécurité des citoyens. Les autorités publiques dans certains pays arabes se sont avérées incapables d'établir la sécurité lors de leur confrontation avec des groupes armés; d'autres ont souffert de la violence armée dans laquelle certains de leurs citoyens, ou ceux d'autres États arabes, se sont retrouvés impliqués.

Cependant, alors que de nombreux citoyens arabes vivent dans des situations de « non-liberté » qui les privent du droit d'expression et de représentation, et alors que la menace de violence par l'État à leur encontre persiste, le niveau élevé de protection contre la criminalité dans la région arabe n'est enregistré dans aucune autre région. Mis à part les cas d'occupation étrangère et de guerre civile, un taux relativement faible de criminalité violente reste la norme pour les pays arabes. Selon les statistiques de 2002, la police a enregistré le plus faible taux d'homicides et agressions dans la région arabe, non seulement en comparaison aux autres régions du Sud, mais aussi par rapport aux pays en voie de développement et développés.

Les branches de l'exécutif, les services de sécurité et les forces armées non-soumis au contrôle public représentent de sérieuses menaces pour la sécurité humaine. Nombreux sont les gouvernements arabes qui exercent un pouvoir absolu, et maintiennent leur emprise sur le pouvoir en accordant aux services de sécurité de l'État

une grande marge de manœuvre, au détriment des libertés et des droits fondamentaux des citoyens. Les services de sécurité opèrent souvent en toute impunité, car ils sont indispensables aux chefs d'États et ne sont tenus de rendre des comptes qu'à ces derniers. Leurs pouvoirs sont renforcés par l'ingérence de l'exécutif dans le pouvoir judiciaire, le contrôle perpétué de la majorité parlementaire par le parti au pouvoir, et par le musellement des médias.

À la lumière de ce qui vient d'être cité, la relation entre l'État et la sécurité humaine dans la région n'est pas des plus simples. Alors que l'État est supposé garantir la sécurité humaine, il a été, dans plusieurs pays arabes, une source de menace balayant les conventions internationales et les dispositions des constitutions nationales. Le rapport souligne la nature et l'étendue des échecs de l'État dans la crise du Darfour, qui illustre comment la performance de l'État peut affecter la sécurité humaine. La mise en place d'un état de droit et d'une bonne gouvernance dans les pays arabes demeure une condition préalable à l'établissement d'un État légitime et à la protection de la sécurité humaine.

### ***Appels à la réforme de l'État***

Les récentes réformes entreprises par l'État pour renforcer les droits des citoyens ont été bien accueillies mais se sont révélées insuffisantes pour modifier la nature du contrat social ou le fondement structurel du pouvoir en place dans la région. La société civile, de plus en plus active et engagée dans la région, a clairement ouvert la voie à la réforme. Les exigences de celle-ci portent principalement sur :

- Le respect du droit à l'autodétermination de tous les peuples.
- L'adhésion aux principes des droits de l'homme, et le rejet de tous les arrangements fondés sur les spécificités culturelles et la manipulation du sentiment national.
- La tolérance à l'égard des différentes religions et des divers courants de pensée.
- Des systèmes parlementaires efficaces.
- L'inclusion dans les constitutions des pays arabes de dispositions garantissant le pluralisme intellectuel et le multipartisme avec des partis politiques fondés sur le principe de la citoyenneté.

*De nombreux citoyens arabes vivent dans des situations de « non-liberté »*

*La mise en place d'un état de droit demeure une condition préalable à la protection de la sécurité humaine*

*Pour certains groupes d'individus marginalisés, il n'existe aucune forme de sécurité personnelle*

Les appels au changement de la part des citoyens portent notamment sur: la fin de la loi martiale, l'abolition des lois et tribunaux d'urgence, la fin de la pratique de la torture, la réforme des lois qui sont incompatibles avec la liberté de pensée et d'expression, et la mise en œuvre complète et la consolidation de l'état de droit.

### **3. La vulnérabilité des groupes marginalisés**

La sécurité personnelle des citoyens dans les pays arabes est compromise par des lacunes juridiques. Elle est souvent contrôlée et régie par des institutions coercitives fondées sur la confiscation des libertés. Toutefois, pour certains groupes d'individus marginalisés tels les femmes maltraitées et exploitées, les victimes de la traite des êtres humains, les enfants-soldats, les réfugiés et les personnes déplacées, il n'existe aucune forme de sécurité personnelle.

#### ***La violence à l'égard des femmes***

De nombreuses femmes arabes sont encore soumises à des schémas familiaux patriarcaux, à une discrimination légalisée, à la subordination sociale et à une domination masculine profondément enracinée. Le faible pouvoir de décision des femmes au sein de la famille les expose en permanence à des formes de violence familiale et institutionnelle. Les femmes arabes, à l'image de beaucoup de femmes dans d'autres régions du monde, subissent des formes directes et indirectes de violence. En matière de violence directe, elles subissent diverses formes d'agressions physiques, allant des coups jusqu'au viol ou au meurtre. En matière de violence indirecte, elles sont victimes de pratiques culturelles et sociales nuisibles à leur santé, telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage précoce. Malgré l'interdiction par certains États des MGF, cette pratique est toujours courante dans plusieurs pays arabes, à cause du poids des croyances traditionnelles. Des personnalités influentes alliées à des forces politiques ou sociales conservatrices défendent également cette pratique.

Les pays arabes n'ont pour la plupart pas encore adopté des lois interdisant le mariage des enfants avant l'âge de la majorité, à savoir dix-huit ans. Pourtant, des

études indiquent que le mariage précoce et les grossesses des adolescentes mettent en danger la santé des mères et des enfants, et accentuent la vulnérabilité des femmes à la violence. Les mariages précoces conduisent souvent à des divorces, à l'éclatement de la famille et à une mauvaise éducation des enfants. Ils sont généralement à l'origine de grossesses précoces et un taux de fécondité élevé, avec des risques majeurs pour la santé des très jeunes mères et de leurs nouveau-nés. Bien que le mariage précoce soit généralement en baisse dans les pays arabes, le nombre d'adolescentes mariées demeure important dans certains d'entre eux. Selon les données les plus récentes disponibles pour la période 1987-2006, l'UNICEF estime que la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans était de 45% en Somalie, 37% au Yémen et en Mauritanie, 30% dans les Comores, et de 27% au Soudan. Ces proportions étaient de 10% en Tunisie, 5% à Djibouti, et de 2% en Algérie.

Il est difficile de mesurer le niveau de prévalence de la violence à l'égard des femmes dans les sociétés arabes. Le sujet demeure tabou dans une culture masculine caractérisée par le déni. Dans la plupart des cas, cette violence est invisible car commise dans l'enceinte familiale sur les épouses, sœurs et mères. La non-déclaration des infractions reste encore très répandue. Les lois relatives au mariage contribuent au problème; la plupart d'entre elles accordant les droits de tutelle du mari sur son épouse. La majorité des codes du statut personnel consacrent la suprématie des hommes au sein de la famille, privant ainsi les femmes du droit de demander le divorce ou de s'opposer à la polygamie. Des mesures ont été prises pour réformer les lois relatives au statut personnel, notamment dans les pays du Maghreb; il n'en demeure pas moins que des actions supplémentaires restent à entreprendre.

Les actes communément appelés « crimes d'honneur » constituent la forme la plus notoire de violence à l'égard des femmes dans de nombreuses sociétés arabes. Ici aussi, le fait que ces cas ne soient pas déclarés aux autorités rend leur nombre et ampleur difficiles à établir, mais il est certain que la pratique se poursuit. La peine infligée aux femmes peut aller jusqu'à la condamnation à mort, surtout si l'acte incriminé conduit à une grossesse. Dans

*Il est difficile de mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes dans les sociétés arabes*

certains pays arabes, la loi se range même du côté des auteurs de ces crimes en réduisant les sanctions prévues.

Le viol est une forme de violence contre les femmes plus commune que ne laissent suggérer les incidents signalés à la police, ou ceux couverts par les médias. Dans les pays arabes, où les lois relatives au viol sont équivoques ou discriminatoires à l'égard des femmes, et où la famille et la société s'unissent pour taire les faits, préserver l'image de virginité et minimiser le crime, peu de cas sont portés devant les tribunaux. Ainsi, une des menaces les plus violentes, intrusives et traumatisantes pour la sécurité personnelle des femmes se poursuit pendant que la société continue de se voiler la face.

En temps de guerre, les agressions contre les femmes interviennent dans un contexte d'anarchie, de déplacement et d'affrontements armés comme c'est le cas en Irak, en Somalie et au Soudan (Darfour). Dans ce genre de situations, les hommes compensent souvent leur propre insécurité et perte de domination par une intensification des agressions à l'égard des femmes. En juin 2008, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 1820 exigeant que « toutes les parties à des conflits armés mettent immédiatement et totalement fin à tout acte de violence sexuelle à l'égard des civils ». La résolution souligne que les femmes et les jeunes filles sont particulièrement concernées par l'utilisation de la violence sexuelle comme « une arme de guerre ».

### ***La traite des êtres humains***

La traite des êtres humains est un secteur d'activité transnational de plusieurs milliards de dollars qui prend de plus en plus d'ampleur dans les pays arabes. Dans la région, cette activité clandestine présente certaines spécificités. La première est que les États arabes jouent des rôles divers et parfois multiples. Ils peuvent constituer des destinations pour le trafic, agir comme un point de transit pour ce commerce ou être le pays d'origine des victimes de ce trafic. En tant que destination, les pays arabes reçoivent les victimes de ce trafic, venues de différentes régions du monde, telles que l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud, l'Europe de l'Est, l'Asie Mineure, l'Asie centrale et l'Afrique Sub-saharienne.

Pour les hommes, la traite signifie le travail forcé dans des conditions inhumaines violant le droit du travail. Pour les femmes, cela signifie généralement des services domestiques souvent indissociables de l'esclavage ou de l'exploitation sexuelle, alors que pour les enfants, il conduit à les faire travailler comme mendiants, vendeurs ambulants ou jockeys de chameaux, ou à l'abus sexuel. Pour toutes les victimes, la servitude par la traite signifie une vie avilissante marquée par l'insécurité permanente.

Les enfants sont des proies faciles à des pratiques qui portent atteinte à leur sécurité. Non seulement ces pratiques nuisent-elles à leur liberté, mais elles leur causent surtout des dégâts extrêmes, tels des retards psychologiques, des blessures corporelles, voire même la mort. La plus cruelle de ces pratiques est le recrutement d'enfants pour faire la guerre. On observe deux formes différentes d'implication d'enfants dans les activités militaires dans les pays arabes : la première est observée en Somalie et au Soudan, où le recrutement d'enfants-soldats est largement signalé ; La seconde est observée dans d'autres zones de conflit dans la région — comme en Irak et dans le territoire Palestinien occupé — où les enfants, volontairement ou sous la contrainte, assument des fonctions de soutien, mais souffrent tout autant des effets négatifs générés par les conflits armés.

### ***Le sort des réfugiés et des personnes déplacées***

Les pays arabes représentent à la fois la scène des tout premiers mouvements de réfugiés, celui des Palestiniens, et celle des plus récents, comme au Darfour. Poussés à fuir en raison de conditions de grave insécurité — dans le meilleur des cas, la perte de travail et de revenus et, dans le pire, la perte de la vie due aux armées d'occupation ou aux milices rivales — les réfugiés continuent de vivre avec les insécurités liées à leur statut. Ils sont à la merci des conditions qui règnent dans les camps ou des situations politiques et économiques de leur pays d'accueil, situations susceptibles de se retourner soudainement contre eux. L'expérience de réfugiés peut ne jamais prendre fin, une personne pouvant mourir réfugiée et transmettre ce statut à la deuxième génération.

*Les États arabes jouent des rôles divers et parfois multiples dans la traite des êtres humains*

*Les pays arabes sont à la fois la scène des tous premiers mouvements de réfugiés et celle des plus récents*

*Les pays arabes regroupent 46,8% des 16 millions de réfugiés dans le monde*

Alors que les statistiques sur les réfugiés sont souvent difficiles à vérifier, il est estimé que les pays arabes comptent près de 7,5 millions de réfugiés, comprenant ceux enregistrés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en 2008. Cela représente 46,8% des 16 millions de réfugiés dans le monde enregistrés par le HCR et l'UNRWA en 2008. Le plus grand nombre de ces réfugiés, principalement des Irakiens et des Palestiniens, se trouvent en Jordanie, dans le territoire Palestinien occupé et en Syrie.

Dans les pays arabes, les personnes déplacées dans leur propre pays sont plus nombreuses et plus répandues géographiquement que les réfugiés, avec un total d'environ 9,8 millions de déplacés. La plupart se trouvent dans six États arabes: l'Irak, le Liban, la Somalie, le Soudan (le Soudan compte à lui seul près de 5,8 millions de déplacés), la Syrie et le Yémen. Les déplacés partagent la plupart des insécurités des réfugiés, à savoir la perte des moyens de subsistance, de statut, de famille, de racines et, parfois, de la vie elle-même.

Ce rapport conclut que l'État et la société ne peuvent pas protéger ce qu'ils ne voient pas. Réduire l'insécurité des groupes les plus vulnérables de la région commence par la reconnaissance à la fois de la réalité et de l'ampleur des injustices dont ils sont victimes, ainsi que des causes politiques, sociales et développementales de leur exclusion.

*La fabuleuse richesse pétrolière des pays arabes présente une image trompeuse de leur situation économique*

#### **4. Instabilité de la croissance, chômage élevé et persistance de la pauvreté**

La fabuleuse richesse pétrolière des pays arabes présente une image trompeuse de leur situation économique; elle camoufle les faiblesses structurelles des économies de plusieurs pays arabes et masque également l'insécurité qui s'ensuit aussi bien pour ces pays que pour leurs citoyens. Ce rapport traite de la sécurité économique telle qu'initialement identifiée par le Rapport mondial sur le développement humain publié en 1994 par le PNUD et qui traitait de la sécurité humaine: les niveaux du

revenu réel par habitant et leur modèle de croissance, les opportunités d'emploi, la pauvreté et la protection sociale. Il souligne l'irrégularité de la croissance imputable au pétrole dans les pays arabes, la fragilité du modèle économique qui lui est associé et le changement de tendances des retombées intra-régionales émanant des pays producteurs de pétrole. Il identifie également les lacunes en matière de politiques qui ont des conséquences sur la sécurité économique de millions d'individus, à savoir un taux de chômage aigu et une pauvreté persistante.

#### **La vulnérabilité économique**

Un signe évident de la vulnérabilité de la croissance économique des pays arabes est sa grande volatilité. Liée aux marchés pétroliers souvent capricieux, la sécurité économique de la région a été — et demeure — otage de tendances exogènes. Les oscillations de la croissance des pays arabes, à savoir la forte croissance dans les années 1970, la stagnation économique dans les années 1980 et le retour à une croissance exceptionnelle au début des années 2000, reflètent de manière directe les cycles de turbulence du marché pétrolier. La forte baisse des revenus pétroliers au cours des années 1980 a eu des impacts importants sur les pays producteurs de pétrole (l'Arabie Saoudite, par exemple, a vu son PIB diminuer de moitié entre 1981 et 1987 en prix courants). Un certain nombre d'autres pays ont connu une croissance économique négative, notamment le Koweït, où le PIB a enregistré une baisse de près de 18% en 1981 et 1982. Les chocs ont été ressentis dans les pays arabes non-producteurs de pétrole dont les recettes, provenant des transferts de fonds, ont également chuté. La Jordanie et le Yémen ont tous deux enregistré une croissance négative durant plusieurs années.

Durant les 25 années qui ont suivi 1980, la région a connu une faible croissance économique. Les données de la Banque mondiale montrent que le PIB réel par habitant dans les pays arabes n'a augmenté que de 6.4% en 24 ans, entre 1980 et 2004 (soit une croissance annuelle de moins de 0.5%).

La croissance liée au pétrole est responsable de la faiblesse structurelle des économies des pays arabes. Les économies de nombre d'entre eux s'orientent de plus

en plus vers l'importation et les services. Les services offerts dans la plupart des pays arabes sont des services à faible valeur ajoutée, qui contribuent très peu au renforcement des connaissances locales et maintiennent les pays dans des positions inférieures sur les marchés mondiaux. Cette tendance s'est développée au détriment de l'agriculture, de la production et de l'industrie manufacturière. La fragilité structurelle des économies arabes liées au pétrole se traduit par une baisse notable de la part des secteurs non-productifs de pétrole (l'agriculture et l'industrie manufacturière) dans le PIB de tous les pays arabes à l'exception des pays à revenu élevé. *Globalement, les pays arabes étaient moins industrialisés en 2007 qu'en 1970, quatre décennies auparavant.*

Au cours de la dernière période de prospérité dans la région, la fluctuation des taux de croissance s'est quelque peu atténuée dans tous les groupes de pays. Si cette évolution est rassurante, il ne faut pourtant pas faire acte de complaisance puisque la chute actuelle des prix du pétrole risque sans doute d'annuler les perspectives de croissance et provoquer une fois de plus une grande volatilité.

Les pays arabes producteurs de pétrole ont choisi de placer une grande part de leurs revenus dans des investissements étrangers, des réserves de change internationales et des fonds de stabilisation pétroliers, et de rembourser leurs dettes. Ils ont également effectué d'importants investissements nationaux dans l'immobilier, la construction, le raffinage du pétrole, le transport, les communications et les services sociaux. Cette approche se démarque clairement des modèles du passé, qui mettaient l'accent sur les importations et la consommation. Certains pays arabes exportateurs de pétrole ont également été en mesure d'allouer d'importants flux de revenus à leurs forces armées et services de sécurité.

Toutefois, ces nouveaux modèles d'investissement exposent davantage que par le passé les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) aux récessions économiques mondiales, dont la dernière en date pose de sérieux défis à leur modèle de croissance à forte intensité capitaliste. Les nouveaux chocs extérieurs pour les pays arabes sont liés à la récession mondiale actuelle. Les principaux producteurs

de pétrole ont effectué d'importants placements aux États-Unis et ailleurs à l'étranger, et ne sont pas en mesure de mettre leur économie à l'abri de la crise internationale actuelle. Les répercussions d'un ralentissement prolongé de l'investissement et des flux de capitaux en provenance des pays du CCG sur le reste des pays arabes seraient considérables.

En réalité, d'autres pays arabes ont peut-être moins profité du troisième boom éphémère que des deux premiers. Bien que la richesse pétrolière continue de traverser les frontières et que plusieurs pays riches aient orienté un certain nombre de leurs investissements étrangers vers les marchés régionaux à la suite de 11 septembre, les flux intra-régionaux sont de moins en moins abondants et ont moins d'impact que par le passé. Tout d'abord, l'accroissement de la population dans les pays non producteurs de pétrole annule une grande partie de ces flux. Deuxièmement, les transferts de fonds en provenance des États producteurs de pétrole, effectués par les travailleurs étrangers, ont été touchés par la politique de « nationalisation de l'emploi ». Enfin, les pays non producteurs de pétrole subissent des coûts d'énergie plus élevés en raison de la hausse des factures d'importation de pétrole et du coût élevé des subventions.

### ***Le spectre du chômage***

Le chômage est une source majeure d'insécurité économique dans la plupart des pays arabes. Selon des données recueillies auprès de l'Organisation arabe du travail (OAT), le taux de chômage moyen dans les pays arabes en 2005 a été d'environ 14,4% contre 6,3% pour l'ensemble du monde. Le taux de croissance moyen pondéré du chômage dans les pays arabes (en utilisant le nombre de chômeurs en 2005) était d'environ 1,8%. Alors que le taux de chômage national varie considérablement d'un pays à l'autre, allant d'environ 2% au Qatar et au Koweït, à près de 22% en Mauritanie, le chômage des jeunes constitue un défi sérieux commun à de nombreux pays arabes.

Ces tendances en matière de chômage, associées aux taux de croissance démographique, indiquent que les pays arabes auront besoin de créer près de 51 millions de nouveaux emplois d'ici 2020. La plupart de ces emplois seront indispensables pour

*La croissance liée au pétrole est responsable de la faiblesse structurelle des économies des pays arabes*

*Le chômage est une source majeure d'insécurité économique dans la plupart des pays arabes*

*Le taux de chômage des jeunes dans les pays arabes est presque deux fois supérieur au reste du monde*

absorber les jeunes entrants sur le marché du travail qui se retrouveront autrement sans avenir. Selon les estimations de l'OAT pour l'année 2005-2006, le taux de chômage des jeunes dans la région varie entre un maximum de près de 46% en Algérie, et un minimum de 6,3% dans les Emirats Arabes Unis. À l'exception de ce dernier, les pays arabes à revenu élevé souffrent d'un taux de chômage des jeunes à deux chiffres. Ce taux est également élevé dans les pays à moyen et faible revenu. D'une manière générale, le taux de chômage des jeunes dans les pays arabes est presque deux fois supérieur au reste du monde.

Le chômage touche également beaucoup les femmes. Le taux de chômage des femmes dans les pays arabes est plus élevé que celui des hommes, et est parmi les plus élevés au monde. Cela reflète non seulement l'échec des économies arabes à générer suffisamment d'emplois, mais aussi les préjugés sociaux bien enracinés à l'égard des femmes.

Trois principaux facteurs expliquent la tendance à la baisse de l'emploi dans la région: tout d'abord, le rétrécissement, dû à des réformes structurelles, du secteur public qui employait jusque-là plus du tiers de la population active; deuxièmement, la petite taille, la faible performance et l'incapacité du secteur privé à générer des emplois et à assurer le relais; et troisièmement, la qualité et le type de l'enseignement généralement dispensé, qui néglige les compétences techniques et professionnelles fortement demandées.

Les politiques arabes vont devoir se concentrer sur la refonte de l'enseignement en vue de palier les écarts en matière de compétences, répondre aux signaux du marché du travail et renforcer les capacités fondées sur la connaissance pour mieux répondre aux opportunités à l'échelle mondiale et régionale. L'épargne nationale devra être convertie efficacement dans d'importants investissements pour développer la santé, le logement et le marché du travail afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre jeune et de lui fournir les moyens d'augmenter sa productivité. Un effort particulier est nécessaire pour lever les barrières sociales entravant l'accès des femmes aux emplois à forte productivité. Dans beaucoup de ces changements de politiques, les partenariats entre les secteurs privé et public offrent la meilleure

option pour la mobilisation des ressources, le transfert des compétences et la création de nouveaux emplois.

### **La pauvreté**

Le rapport appréhende l'insécurité économique associée à la pauvreté à partir de deux perspectives: la pauvreté de revenu (définie en termes d'accès aux biens et services, en prenant en compte la consommation réelle par habitant) et la pauvreté humaine (définie par le revenu ainsi que par d'autres dimensions fondamentales de la vie, telles que l'éducation, la santé et la liberté politique). L'analyse de la pauvreté de revenu, à son tour, prend en compte à la fois le seuil de pauvreté international fixé à deux dollars par jour et les seuils de pauvreté nationaux.

Les pays arabes sont généralement considérés comme ayant une incidence relativement faible de pauvreté de revenu. En 2005, près de 20,3% de la population arabe vivait en-dessous du seuil de pauvreté internationale de deux dollars par jour. Cette estimation est basée sur sept groupes de pays arabes à moyen et faible revenu, dont la population représente environ 63% de la population totale des pays arabes qui ne sont pas en conflit. L'utilisation du seuil international indique qu'en 2005, près de 34,6 millions d'Arabes vivaient dans l'extrême pauvreté.

Toutefois, le seuil des deux dollars par jour n'est peut-être pas la mesure qui permet d'appréhender au mieux la pauvreté dans les pays arabes. L'application du seuil national de pauvreté, supérieur, montre que le taux global de pauvreté varie d'un minimum de 28,6 à 30% au Liban et en Syrie à un maximum de 59,5% au Yémen, contre environ 41% en Egypte. En extrapolant à partir d'un échantillon de pays représentant 65% de la population de la région, le rapport estime que le taux de pauvreté global effectif selon la limite supérieure du seuil de pauvreté est de 39,9% et que le nombre d'Arabes vivant dans la pauvreté pourrait s'élever à 65 millions.

L'extrême pauvreté est particulièrement aiguë dans les pays arabes à faible revenu, où près de 36,2% de la population vit dans l'extrême pauvreté. La pauvreté de revenu, et l'insécurité qui y est associée, est plus répandue au sein des populations rurales.

Un autre angle d'analyse de la pauvreté est la pauvreté humaine qui se réfère à la

*Le nombre d'Arabes vivant dans la pauvreté s'éleverait à 65 millions*

privation des capacités et des opportunités, et peut être mesurée grâce à l'Indicateur de pauvreté humaine (IPH), un indice composite, construit à partir trois éléments: a) longévité, b) instruction et c) niveau de vie. L'utilisation de cet indicateur montre que les pays arabes à faible revenu présentent le taux de pauvreté le plus élevé de la région, avec un IPH moyen de 35% par rapport à une moyenne de 12% dans les pays à revenu élevé. Cet indice montre que l'insécurité compromet la santé, l'éducation et le niveau de vie, ce qui remet en question l'efficacité de l'État à offrir et garantir l'accès aux besoins de base. La pauvreté humaine affecte en particulier le taux d'assiduité à l'école primaire et les niveaux d'inscription à l'enseignement secondaire. Les faibles taux d'achèvement du cycle d'enseignement scolaire perpétuent l'insécurité des plus pauvres.

Les pays arabes qui enregistrent un taux d'IPH de 30% ou plus comprennent trois pays à faible revenu et un pays à revenu moyen inférieur: le Soudan (avec un IPH de 34,3%), le Yémen (36,6%), la Mauritanie (35,9%), et le Maroc (31,8%). Dans presque tous ces pays, une importante insécurité (soit une valeur de plus de 30%) est enregistrée pour la composante « instruction », représentée par le taux d'analphabétisme des adultes. De plus, en Mauritanie, au Soudan et au Yémen, l'insécurité liée à l'absence d'accès à l'eau potable et à la malnutrition des enfants est également importante.

Malgré des niveaux modérés d'inégalité de revenus dans la plupart des pays arabes, l'exclusion sociale a augmenté au cours des deux dernières décennies. De plus, il est prouvé que l'inégalité des richesses s'est accentuée de façon plus significative que la baisse des revenus. Dans de nombreux pays arabes, par exemple, la concentration des terres et des biens est manifeste, et provoque un sentiment d'exclusion au sein des autres groupes, même si la pauvreté absolue n'a pas augmenté.

Les tendances d'insécurité économique illustrées dans ce rapport sont le résultat de nombreuses lacunes en matière de politiques. Tout d'abord, la fragilité structurelle croissante des économies des pays arabes est une conséquence évidente de la dépendance à croissance volatile liée au pétrole. La croissance économique a elle-même été irrégulière et généralement

faible. De même, la performance des secteurs productifs (notamment de l'industrie) a été plutôt médiocre et non-compétitive. Deuxièmement, ce modèle de croissance a eu un effet négatif sur le marché du travail, et les pays arabes souffrent actuellement du taux de chômage le plus élevé au monde. Troisièmement, la pauvreté globale, définie comme le pourcentage de la population vivant sous le seuil supérieur national de pauvreté, est sensiblement plus élevée que celle obtenue en utilisant le seuil international de pauvreté fixé à deux dollars par jour. Par conséquent, la pauvreté dans les pays arabes est un phénomène plus dramatique que communément admis.

## 5. La faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire

En dépit de ses importantes ressources, et la faible incidence de la faim par rapport à d'autres régions, la faim et la malnutrition au sein de la population des pays arabes sont en hausse. Bien que les taux d'incidence et les chiffres absolus varient de manière assez significative dans chaque pays, *la région, dans son ensemble, est à la traîne en termes de réalisation de l'objectif de développement du millénaire (ODM) se rapportant à la réduction de la faim*. En outre, les retards liés à la faim et à la malnutrition s'accroissent.

Conformément aux chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), parmi les pays en développement, les pays arabes présentent une faible proportion de personnes sous-alimentées par rapport à la population totale. Ils sont seulement dépassés dans ce domaine par les pays en transition d'Europe de l'Est et l'ex-Union soviétique. *Pourtant, c'est l'une des deux régions du monde — l'autre étant l'Afrique Sub-saharienne — où le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté depuis le début des années 1990 — passant d'environ 19,8 millions en 1990-1992 à 25,5 millions en 2002-2004.*

D'importantes disparités existent entre les pays arabes en matière de lutte contre la faim. Les pays qui ont enregistré le plus grand progrès en matière de réduction de la malnutrition entre 1990 et 2004 sont Djibouti, le Koweït et la Mauritanie. Le

*Les tendances d'insécurité économique sont le résultat de nombreuses lacunes en matière de politiques*

*La faim et la malnutrition au sein de la population des pays arabes sont en hausse*

*D'importantes  
disparités  
existent entre les  
pays arabes en  
matière de lutte  
contre la faim*

Soudan a également enregistré des progrès mais continue de connaître de sérieux problèmes liés à la faim. D'autre part, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et le Yémen ont enregistré des hausses à la fois en termes de chiffres absolus et de prévalence de la malnutrition, alors que l'Algérie et la Syrie ont réalisé de très faibles réductions en termes de prévalence mais pas de chiffres.

Les causes directes de la faim dans la région sont liées à l'insuffisance de l'apport nutritionnel quotidien, elle-même causée par la non-disponibilité de différents aliments différents et les déséquilibres alimentaires qui en résultent. La disponibilité de la nourriture est liée d'une part aux logiques de l'offre telle que la production agricole, l'accès aux marchés mondiaux, la croissance des industries agroalimentaires, et le volume de l'aide étrangère, et d'autre part à la demande, qui est notamment liée au niveau de revenu par habitant. En termes de production alimentaire locale, certains pays arabes enregistrent le plus faible taux de production de céréales au monde; de plus, entre 1990 et 2005, la production a diminué dans 7 pays. Selon le rapport, les pays arabes d'une manière générale sont davantage auto-suffisants en produits alimentaires appréciés par les populations aisées (viandes, poisson et légumes) qu'en produits de base susceptibles d'être consommés par les populations défavorisées (céréales, graisses et sucre).

Paradoxalement, alors que la malnutrition est en hausse en termes absolus et relatifs dans certains pays arabes, l'obésité constitue un risque croissant pour la santé dans la région. En réalité, les deux phénomènes sont liés en raison de leur origine commune, à savoir la mauvaise alimentation. L'obésité et le surpoids sont plus fréquents chez les femmes que les hommes dans les pays arabes, contrairement à la situation aux États-Unis par exemple, où ces problèmes sont plus fréquents chez les hommes. Dans la région, l'obésité est généralement attribuée à la surconsommation d'aliments riches en gras et à une activité physique limitée, ce qui peut expliquer en partie sa fréquence parmi les femmes arabes que les coutumes empêchent souvent de pratiquer un sport ou faire des exercices physiques. L'obésité contribue au développement de maladies chroniques non-contagieuses comme le diabète, l'hypertension,

les maladies artérielles coronaires, les maladies des articulations, les maladies psychologiques et certains types de cancer. Ces affections sont en augmentation continue dans les pays arabes.

Les principales causes indirectes de la faim dans la région sont la pauvreté, l'occupation étrangère, les conflits internes et les politiques économiques mises en place pour faire face à la mondialisation. Selon ce rapport, si la pauvreté et la malnutrition coexistent souvent dans les pays arabes, la pauvreté n'est pas nécessairement associée à la sous-alimentation lorsque le modèle de consommation des populations défavorisées tend vers des aliments peu coûteux mais riches en éléments nutritifs, et lorsque ces aliments sont facilement accessibles en vertu de programmes gouvernementaux ciblés. Inversement, lorsque les conflits perturbent l'approvisionnement alimentaire, comme en Irak, dans le territoire Palestinien occupé, en Somalie et au Soudan, il s'en suit un niveau élevé de malnutrition et d'insécurité alimentaire.

L'accessibilité des aliments est fortement influencée par les politiques économiques des gouvernements et par l'ouverture aux marchés mondiaux. Une de ces politiques consiste en la subvention des denrées alimentaires visant à les rendre plus abordables pour le public; une autre consiste en la levée des subventions. La plupart des gouvernements arabes ont adopté des politiques d'approvisionnement alimentaire dans le cadre d'un contrat social fondé sur la prise en charge par l'État des besoins essentiels en échange de la loyauté du peuple. Toutefois, depuis les années 1980, les politiques économiques et de déréglementation des marchés, adoptées par les gouvernements nationaux, ont rendu les prix des produits alimentaires sensibles aux fluctuations des prix internationaux.

Les pays arabes, comme tous les pays du monde, ont récemment souffert de la flambée des prix des denrées alimentaires due à des causes diverses, y compris aux changements climatiques qui ont eu un impact direct sur le taux de production des pays exportateurs de céréales, l'épuisement significatif des réserves de céréales, et la hausse de la consommation de viande et de produits laitiers dans les économies émergentes, notamment en Chine. Une autre cause majeure est la demande croissante des États-Unis et de l'Europe pour

*L'obésité constitue  
un risque croissant  
pour la santé  
dans la région*

les biocarburants issus des céréales, en réponse à la hausse des prix du pétrole et du transport. Le rapport compare la manière dont les politiques économiques arabes ont fait face à ces pressions en comparaison à la réussite relative de pays comme le Brésil et le Mexique, qui ont simultanément suivi une politique économique libérale et assuré un niveau minimum de nourriture pour les pauvres.

Le rapport étudie comment la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire pourraient être atteintes dans les pays arabes. Il conclut que la sécurité alimentaire doit être recherchée, non pas en termes de souveraineté absolue de la production alimentaire, un objectif irréaliste compte tenu de la pénurie d'eau au niveau régional, mais plutôt en termes d'accès suffisant de tous les membres de la société aux produits de base. Dans ce contexte, le faible taux d'autosuffisance de la région en produits alimentaires de base est l'un des plus sérieux écarts en matière de développement.

## 6. Les défis posés à la sécurité sanitaire

La santé est à la fois un objectif vital de sécurité humaine influencé par des facteurs non liés à la santé, et une aptitude fondamentale qui affecte de manière significative d'autres aspects de la sécurité humaine. Au cours des 40 dernières années, les pays arabes ont enregistré des progrès considérables en matière de prévention des décès et d'augmentation de la longévité, comme en témoignent la baisse des taux de mortalité infantile et la hausse de l'espérance de vie. Pourtant, la santé est loin d'être assurée pour tous les citoyens des pays arabes, et les femmes continuent de souffrir le plus de négligence et de traditions sexistes. Les systèmes de santé sont souvent caractérisés par l'inefficacité bureaucratique, des capacités professionnelles limitées et le manque de financement. Les risques pour la santé provenant des nouvelles maladies infectieuses sont également en hausse.

### *Situation générale*

Malgré des améliorations en matière de santé dans la région,

- L'état de santé des populations arabes, en général, est moins bon que celui des citoyens des pays industrialisés.
- Si la longévité a augmenté et la mortalité infantile diminué entre 2000 et 2005, d'autres indicateurs de santé ont stagné.
- Les disparités sont manifestes à la fois entre les pays et au sein des pays.
- Les données relatives à la santé sont insuffisantes, incomplètes et souvent peu fiables, ce qui rend difficile l'élaboration de politiques efficaces en matière de santé ou de toucher tout ceux qui ont besoin de services de santé.
- Des pratiques de santé dangereuses, profondément ancrées dans la culture, contribuent à détériorer le niveau de santé, notamment chez les femmes.

### *Les limites des systèmes de santé*

Les systèmes de soins de santé dans la région sont limités par :

- Un modèle biomédical étroit, basé sur l'hôpital et les soins thérapeutiques, et axé sur le traitement des maladies.
- L'absence de liens intersectoriels qui aideraient à intégrer des critères sanitaires vitaux mais indirects au sein de l'équation. Les systèmes de santé arabes ne reconnaissent pas le rôle de facteurs tels que la qualité et la couverture de l'enseignement, l'émancipation des femmes et la justice sociale et économique. De même, ils ne sont pas disposés à traiter de facteurs clés tels les spécificités liées au genre, la classe sociale, l'identité et l'appartenance ethnique, tous ayant des effets évidents sur la santé et la sécurité humaine.
- Les disparités en matière de soins de santé et de financement.
- Des hôpitaux rentables à la pointe de la technologie qui fournissent les traitements les plus avancés à une petite minorité de citoyens riches.
- Des services de santé publique qui fonctionnent à la limite de leurs capacités, et qui sont souvent de qualité médiocre.

### *Le financement de la santé*

Le financement du système de santé doit relever le défi de :

- La hausse des coûts des soins de santé.
- L'insuffisance des dépenses publiques allouées à la santé dans les pays à faible et moyen revenu.

*Le faible taux d'autosuffisance en produits alimentaires de base est l'un des plus sérieux écarts en matière de développement*

*La santé est loin d'être assurée pour tous les citoyens des pays arabes*

*Le VIH/Sida représente un danger tenace, immédiat et mal compris dans la région*

- L'inefficacité des systèmes de santé dans les pays à revenu élevé, où les fonds considérables alloués à la santé ne se traduisent pas par une amélioration des soins.
- L'augmentation des dépenses de santé qui pèsent sur les individus et les familles.
- Un manque généralisé d'assurance maladie et de prestations sociales fournies par les employeurs.

#### *Menaces émergentes pour la santé*

Le VIH/Sida représente un danger tenace, immédiat et mal compris dans la région. En 2007, plus de 31 600 adultes et enfants sont morts du Sida dans les pays arabes (dont 80% au Soudan). Selon les estimations, le nombre de nouveaux cas d'infections par le VIH dans les pays arabes entre 2001 et 2007 s'est élevé à 90 500 dont 50 000 au Soudan.

Selon les estimations de l'OMS et de l'ONUSIDA, 435 000 personnes vivaient avec le VIH dans les pays arabes en 2007, dont 73,5% au Soudan. Il convient de signaler le pourcentage relativement élevé de femmes séropositives au Soudan. Comparés à une moyenne mondiale de 48% en 2007, 53% des adultes vivant avec le VIH sont des femmes au Soudan. Ce pourcentage est de 30,4% dans les autres pays arabes pour la même année, ce qui est comparable à la situation en Europe occidentale. Selon les estimations, près de 80% des cas d'infections de femmes dans la région se produisent au sein du mariage, où la position subalterne et la faible capacité de négociation des femmes les exposent aux comportements à haut risque de leurs époux.

Le pouvoir destructeur de la maladie ne réside pas uniquement dans la puissance du virus qui la provoque mais aussi dans la stigmatisation sociale qui l'accompagne. Les personnes atteintes du virus sont souvent privées de leurs moyens de subsistance et se voient refusées, avec leurs familles, l'accès aux opportunités sociales dans un climat de honte.

Bien que le paludisme ait été pratiquement éradiqué de la plupart des pays arabes, il reste très endémique dans les moins avancés parmi eux où un taux moyen d'incidence de 3 313 cas pour 100 000 a été enregistré en 2005. Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Yémen ont représenté 98%

des cas signalés dans la région. Le Soudan représente à lui seul près de 76% de la charge régionale. La réalisation de l'un des ODM, à savoir arrêter et faire reculer le paludisme dans la sous-région et dans l'ensemble de la région, est donc fortement tributaire des progrès réalisés en Somalie, au Soudan et au Yémen.

## **7. L'occupation et l'intervention militaire**

Un grand nombre des menaces pesant sur la sécurité humaine et discutées dans le rapport se rejoignent dans les situations d'occupation, de conflits et d'interventions militaires. En Irak, dans le territoire Palestinien occupé et en Somalie, les droits fondamentaux des peuples à l'autodétermination et la paix ont été annulés par la force. La vie, la liberté, les moyens de subsistance, l'éducation, l'alimentation, la santé et l'environnement physique des citoyens sont menacés par les forces extérieures dont la présence leur inflige des violences institutionnelle, structurelle et physique quotidiennes.

Le rapport évalue en détail les atteintes à la sécurité humaine qui découlent du non respect des droits de l'homme, et met l'accent sur les impacts de l'intervention américaine en Irak, la poursuite de la mainmise Israélienne sur le territoire Palestinien occupé, y compris sa récente offensive contre la bande de Gaza, et sur les circonstances particulières de la population assiégée de Somalie.

L'intervention militaire et l'occupation ne sont pas seulement contraires au droit international en portant atteinte aux droits des peuples dans les pays touchés, mais elles déclenchent une résistance et un cycle de violence et de contre-violence dans lesquels sombrent aussi bien les occupés que l'occupant. L'occupation et l'intervention militaire réduisent la sécurité humaine dans les pays arabes et les pays voisins de plusieurs manières. Tout d'abord, elles déplacent les peuples à travers les frontières, créent ainsi des problèmes humanitaires pour les États touchés et y sèment des tensions. Deuxièmement, elles attisent la soif de violence chez des groupes extrémistes et renforcent le recours militaire chez ceux qui veulent perpétuer le cycle de destruction dans la région et dont les

*Les menaces pesant sur la sécurité humaine se rejoignent dans les situations d'occupation, de conflits et d'intervention militaire*

actes ont des répercussions sur les droits des citoyens et leurs libertés. Enfin, constituant une menace pour la souveraineté, l'occupation et les interventions militaires permettent aux gouvernements arabes, au nom de la sécurité nationale, d'arrêter ou reporter le processus de démocratisation et de poursuivre l'oppression. L'occupation et l'intervention militaire sont donc responsables de la création de conditions d'insécurité générale dans la région.

Le rapport fait remarquer que la longue période d'occupation et d'intervention militaire dans la région révèle sa vulnérabilité aux politiques d'acteurs externes. Les perspectives de règlement des conflits majeurs dans la région dépendent très fortement de la volonté de parties non-arabes. Cela met l'accent sur la grande responsabilité de l'ONU comme seul garant impartial de la sécurité humaine et nationale dans les pays occupés ; rôle que l'organisation a été empêchée de jouer de façon efficace à cause de sa marginalisation par des puissances étrangères.

## Les sept piliers de la sécurité humaine dans les pays arabes

L'analyse menée dans ce rapport montre que le concept de sécurité humaine fournit un cadre utile au recentrage du contrat social dans le monde arabe sur les priorités principales, mais généralement négligées, qui affectent de très près le bien-être des citoyens des pays arabes. Alors que l'état de la sécurité humaine n'est pas uniforme dans l'ensemble des pays arabes, aucun pays ne peut prétendre être à l'abri de la peur ou du besoin, et de nombreux pays arabes sont touchés par les conséquences de l'insécurité dans les pays voisins. Les différents chapitres du rapport abordent les diverses orientations en matière de politiques que l'État, la société civile, les citoyens et les acteurs internationaux peuvent adopter dans leurs domaines de compétences respectifs, suggérant des mesures spécifiques qui devraient être prises pour atténuer les menaces liées aux différentes dimensions de ce concept. Ainsi, le rapport souligne l'importance de :

1. La préservation et la valorisation de la terre, de l'eau, de l'air et de l'environnement pour permettre la préservation

de l'existence même des peuples arabes à l'ombre des pressions environnementales, des pressions de population et des pressions démographiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale ;

2. La garantie des droits fondamentaux, des libertés et des opportunités, sans discrimination aucune, garantie que seul un État bien gouverné, responsable et réceptif, régi par des lois justes peut assurer ; et le règlement des conflits identitaires qui prennent racine dans la lutte pour le pouvoir et la richesse, rendue possible quand un État gagne la confiance de tous les citoyens ;
3. La reconnaissance par l'État et la société des abus et de l'injustice perpétrés tous les jours contre les femmes, les enfants et les réfugiés vulnérables dans toute la région, et la détermination à améliorer leurs conditions légales, économiques, sociales et personnelles ;
4. La volonté de s'attaquer aux origines de la faiblesse structurelle des économies des pays arabes producteurs de pétrole, de réduire la pauvreté de revenu et de s'orienter vers des économies axées sur la connaissance, équitables et diversifiées, susceptibles de générer des emplois et de protéger les moyens de subsistance desquels dépendront les générations futures dans l'ère post-pétrolière ;
5. Mettre fin à la persistance de la faim et de la malnutrition dans toutes les sous-régions, notamment les plus pauvres, qui continuent d'éroder les capacités humaines, mettent fin à des millions de vies et retardent le développement humain. L'aspect économique de la sécurité alimentaire dans l'économie mondiale pourrait appeler à un nouveau réalisme dans la définition de la sécurité alimentaire qui serait définie moins en termes absolus de souveraineté alimentaire et davantage en termes d'accès suffisant aux produits de base pour tous les membres de la société.
6. La promotion de la santé pour tous comme un droit humain, est une condition préalable à la sécurité humaine dont elle constitue un rôle catalyseur

*Le concept de sécurité humaine fournit un cadre utile au recentrage du contrat social sur les priorités principales*

*Aucun pays arabe ne peut prétendre être à l'abri de la peur ou du besoin*

fondamental. Le progrès significatif enregistré par les pays arabes dans ce domaine est atténué par les échecs politiques et institutionnels qui produisent des disparités en termes d'accès, de coût et de qualité, et par les menaces croissantes qui pèsent sur la santé telles les maladies graves comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida.

7. Les longues violations des droits de l'homme à l'encontre des peuples arabes ainsi que la violation de la souveraineté et des vies arabes par les puissances régionales et mondiales à travers l'occupation et les interventions militaires doivent être reconnues par

les politiques étrangères comme étant vouées à l'échec et inacceptables pour l'opinion publique internationale et régionale. Ces violations ont occasionné des dommages considérables en raison de l'usage disproportionné de la force et du mépris total de la vie des civils, comme l'a révélé la récente offensive israélienne contre Gaza. Ces violations ont provoqué des souffrances humaines indescriptibles et le chaos, elles ont terni l'image des puissances impliquées et porté atteinte aux fragiles progrès réalisés en matière de réforme politique dans la région en renforçant les forces extrémistes et en écartant les voix modérées de l'espace public.

## Notes

<sup>1</sup> PNUD 1994.

<sup>2</sup> PNUD 2002.

<sup>3</sup> PNUD/RADH calculs basés sur la banque de données AQUASTAT de la FAO.

<sup>4</sup> PNUD 2007.



